



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



PROGRAMME D' ACTIONS POUR LA PRÉVENTION DES INONDATIONS

- Les étapes de la construction du PAPI
- L' instruction et la présentation

Rémi Sirantoine
Chargé de mission Inondations
DREAL Bourgogne-Franche-Comté
remi.sirantoine@developpement-durable.gouv.fr

Territoire du programme : risques et échelle

- Territoire à **enjeux avérés**, exposé aux inondations quelle qu'en soit la nature : débordement de cours d'eau, ruissellement pluvial, remontée de nappe, crue rapide ou torrentielle, à l'exception des inondations dues aux réseaux
Prise en compte globale des aléas auxquels est soumis le territoire
- Démarche menée sur des bassins de risque cohérents : **territoires homogènes** au regard de l'aléa
- Le périmètre du bassin de risque intègre les **zones d'impact** hydraulique et environnemental de l'ensemble des actions du programme.
- Ajustement du territoire possible au terme du programme d'études préalable

La connaissance

- des **phénomènes** (rivière, pluie, ruissellement et nappe) météorologie et variabilité saisonnière, aléas en condition normale et dégradée **pour différentes périodes de retour**
- des **enjeux**
 - Habitat, population et sa sensibilité (âge, richesse), population saisonnière
 - Emploi, nombre d'établissement et leur type (cas des ICPE, Exploitation agricole : cultures pérennes, maraîchage hors sol ou de plein champ, horticulture, élevage.)
 - Établissements de gestion de crise, vulnérables
 - Patrimoine culturel
 - Patrimoine naturel, état initial de l'environnement: lien à l'analyse environnementale

La connaissance

- des vulnérabilités et du **fonctionnement du territoire en période de crise**
Alimentation en eau potable, infrastructures, sinistralité réelle/modélisée
Services nécessaires aux besoins prioritaires ou utiles en post-crise
 - des dispositifs de prévention existants:
 - Axe 1 : liens aux observatoires, **études historiques**
 - Axe 2 : disponibilité de la donnée et capacités d'anticipation
 - Axe 3 : enseignements des exercices de crise et retours d'expérience
 - Axe 4 : documents d'urbanisme, projets structurants, zonages pluviaux
 - Axe 5 : viabilité des réseaux
 - Axe 6 : **milieux ayant un rôle de mitigation** (lien à l'analyse environnementale)
 - Axe 7 : avancement du décret Dignes et remblais en zone inondable

autres programmes : contrats de rivière, SAGE, précédents PAPI
-

La stratégie

Ne pas y viser des actions mais des **objectifs et moyens**

- quel **niveau d'investissement** financier,
- quel **type d'enjeu** prioritaire (dont environnemental) , selon le diagnostic et la concertation
- quel **secteur géographique** prioritaire en fonction de la sinistralité et des périodes de retour de la crue de premier débordement
- quelle **réponse opérationnelle**, en fonction des capacités d'anticipation, de la typologie, de la durée des crues : vivre avec, se protéger individuellement, collectivement, atténuer l'aléa...

Décliner les SLGRI sur les territoires qui en disposent

Le programme d'actions

- Programme d'**actions coordonnées** global et cohérent à l'échelle du bassin, reposant sur une analyse des risques (aléas, enjeux), sur la solidarité à l'échelle du bassin, en adéquation avec les moyens du territoire
- Équilibre de l'ambition des axes justifié par la stratégie
- **Cohérence avec les politiques** d'aménagement, d'urbanisme et de gestion de l'eau et des milieux aquatiques (PGRI, SDAGE, SAGE, contrats territoriaux...)

Le programme d'actions

- **Degré de définition** des actions avancé sur les productions et les indicateurs
- **Ingénierie financière** : montant, recherche des cofinancements, clarification des conditions et délais

Programmation pluriannuelle souhaitée pour les actions mobilisant le FPRNM

- Calendrier de mise en œuvre des actions, intégrant le foncier, les **procédures** à réaliser (Analyse environnementale, DUP, modification des Systèmes d'endiguement)
- Identification de la maîtrise d'ouvrage et intégration d'actions hors GEMAPI
- Mobiliser les **ressources existantes**

Le programme d'actions : détail par axe

- Connaissance : anticipation des retours d'expérience sur l'aléa, **IP**
- Surveillance : déploiement hors-secteurs surveillés par les SPC
- Gestion de crise : **PCS** avec gradation de la réponse opérationnelle
préparation de la gestion post-crue, exercice de crise commun avec l'État,
prévention et gestion des déchets post-inondation,
- Aménagement : anticipation des réserves foncières, dispositions concernant
le **ruissellement** à différentes échelles, contrôle du respect du PPRi
- Axes structurels : travaux de RV hors secteurs sortis de l'aléa
Analyse des alternatives, construction de scénarios, prise en compte du
foncier, des enjeux environnementaux, ACB/AMC transparentes (toutes les
ressources sur le site du ministère)

L'analyse environnementale

- État des lieux du territoire : cartographie des zonages réglementaires, **identification de l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau** et des milieux humides, lien au changement climatique
- Présenter la prise en compte des enjeux naturels
Évaluer les impacts des travaux (négatifs ou positifs) : mobilisation des SFN
- Justifier les impacts environnementaux au regard de la séquence **ERC**
Les **alternatives techniques** font l'objet de scénarios dans l'ACB/AMC
- **Gouvernance** et concertation particulière
- Identification des exigences réglementaires (inventaires) de manière à adapter le **calendrier de réalisation** des projets

Consultation du public

- Varier les supports : PQR, affichage, sites internet, gazettes, réseaux sociaux
- Consultation hors vacances scolaires

Association de l'Etat

- demander des éléments, voire des relectures
- anticiper les actions communes type exercice de gestion de crise et digues domaniales

Concertation des parties prenantes

- comités intercommunaux (urbanisme)
- thématiques (gestion de crise, culture du risque)
- par acteurs (réseaux, activités économiques, CLE)
- modalités d'association de la population, des associations (dont environnementales)

L'appui du réseau

Journées techniques et de réseau

- **CEPRI**, Journées Risques et Territoires du CEREMA
- **Séminaires EP Loire**, club de la DREAL AURA

Formation :

- CNFPT, CEPRI, France Dignes, ANEB, IRMA, EPI Seine, Ponts, Etat...

“Spécialistes”

- CPIE Hauts de France, Iffo-RME (Axe 1), IRMA (Axe 3), AREAS (Ruissellement, Axe 6), France Dignes (axe 7)

Focus sur les conditions de réussite

- **calendrier** : construction du PAPI dès le début du PEP
vigilance sur la prise en compte des périodes de réserve électorales
validations intermédiaires par le COPIL
- implication indispensable des **élus** ;
- recherche des **financements** le plus en amont possible ;
- bonne maturité de la **gouvernance** et de l'organisation **GEMAPI**, nécessité d'une concertation des acteurs impactés et du public;
- adaptation des **moyens** humains, techniques et financiers du porteur à l'ambition du projet (capacité à passer des marchés et à suivre des travaux) ;
- foncier, anticipation des DUP, enjeux géotechniques, agricoles, environnementaux

Instruction

1. Analyse de la **complétude**

2. **Consultation** ciblée des services

Services « réglementaires » + OFB, Agence de l'eau, CCI, Conseil départemental, Chambre d'agriculture, Conseil Régional, SAGE, Structures porteuses de PAPI voisins...

3. Qualité du dossier

- **Justifications, transparence** des décisions , enseignements du PEP
- Organisation de la gouvernance et de la maîtrise d'ouvrage, concertation
- Qualité du diagnostic, pertinence de la stratégie, analyse des actions
- **Incidences environnementales**, planification des travaux

Critères de labellisation du PAPI

Respect des critères définis dans le CdC décisif pour la labellisation, notamment :

- la cohérence du territoire du point de vue hydrographique,
- la cohérence des actions (aléas, porteurs, définition, doublons, phasages, lien à l'étape d'intention ...)
- l'équilibre entre les travaux et les actions dites non structurelles,
- la rentabilité socio-économique à travers une démarche d'AMC pour s'assurer de la validité de l'usage des fonds publics : attention aux échelles et hypothèses
- l'adéquation entre les capacités techniques et financières du porteur de projet et l'ambition du programme d'action présenté,
- la prise en compte des enjeux environnementaux et agricoles : dont EBF, ERC et gestion intégrée des milieux

Présentation en commission

- Présentation par un duo élu référent / technicien appréciée.
- Synthèse du programme
- Questions fréquemment posées :
 - gouvernance surtout pour les ouvrages,
 - Mobilisation des SFN et en particulier des ZEC
 - Scénarios alternatifs étudiés
 - prise en compte et/ou adaptation au changement climatique
- Le côté “innovant” de la présentation joue aussi

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Bourgogne Franche-Comté**

Service Prévention des Risques

Pôle Risques Naturels

CS 31269 25005 BESANCON CEDEX
Standard : 03 81 21 67 00
www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr

